



## ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 2021-09

### Le Maire de la Commune de CUINZIER

- VU le Code des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à 2213-6 et L 3221-4 ;
- VU le Code de la Route 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties et notamment l'article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseil Général et des Maires en agglomération (Décret du 1403/1986) ;
- VU le décret 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15/12/1958 relatifs à la Police de circulation ;
- VU la loi 82-213 du 02 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par les lois 82-623 du 22/07/1982 et du 83-8 du 07/01/1983 ;
- VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'Instruction Interministérielle relative à la signalisation routière (livre I – Huitième partie – Edition 1993), approuvée par l'arrêté Interministériel du 06 Novembre 1992 ;
- VU **la demande de l'entreprise POTAIN TP sise ZI Route de st Bonnet 42190 CHARLIEU, en date du 3 Mars 2021 pour des travaux de bouclage du poste haute tension souterrain au lieu-dit « La Croix Rouge ».**

**CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux il est nécessaire de réglementer la circulation Rue Emile Roche et sur une portion de la Route du Cergne et la Route Départementale N° 70 à hauteur du carrefour Rue Emile Roche et Route du Cergne.**

## A R R E T E

- Article 1 :** A partir du 15 Mars 2021 et pour une durée de 60 jours, l'entreprise POTAIN TP est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande sur les voies communales et voie départementale dite « Rue Emile Roche », Route du Cergne, Route Départementale 70 carrefour Route du Cergne/Rue Emile Roche.
- Article 2 :**
- Rue Emile Roche : la circulation sauf pour les riverains ainsi que le stationnement seront interdits selon les besoins de l'entreprise et au droit du chantier.
  - Route du Cergne à hauteur du carrefour : la circulation sera alternée par voie manuelle ou feu tricolore si besoin, le stationnement sera interdit.
  - Route Départementale 70 à hauteur du carrefour Route du Cergne/Rue Emile Roche : pendant la période de 60 jours et pour une intervention d'une durée de 1 semaine : la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La signalisation appropriée sera mise en place et enlevée par l'entreprise.
- Article 4 :** La chaussée impactée par les travaux devra être remise en état et reconstituée à l'identique.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de Charlieu-Belmont de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUINZIER, le 9 Mars 2021

**Le Maire,**  
**Marc LAPALLUS**

